



Pour citer cet article :

**Rollet (Henri), Hommage à Adolphe Guillot, L'Enfant, n°134,  
15 mars 1906, p. 198.**



## REVUE DU MOIS

### CHRONIQUE

Notre principale occupation le mois dernier a été d'organiser ce système de « mise en liberté surveillée », dont nous parlons plus haut. La direction générale du *Patronage de l'Enfance* en a peu souffert ; nous serions donc reconnaissants à nos lectrices si elles voulaient bien venir à notre aide pour assurer le succès de notre loterie et de la vente de charité qui doit se tenir les 27 et 28 mars dans les salons du Ministère de l'Instruction publique. Le nombre des pupilles du *Patronage de l'Enfance* augmente sans cesse ; il devrait en être autant du nombre de ses adhérents ; mais pour cela une active propagande est nécessaire.

Nous avons appris avec peine la mort d'un homme qui consacra les dernières années de sa vie à la protection des enfants traduits en justice, M. Adolphe Guillot. Nous n'oublions pas le service considérable que M. Guillot, juge d'instruction à Paris, rendit en 1890 à ces enfants en les appelant devant lui. Jusque-là les enfants étaient, pour la plupart, jugés dans les 48 heures de leur arrestation, suivant la procédure trop rapide des flagrants délits ; le tribunal correctionnel statuait sur le sort de ces malheureux, sans connaître la valeur morale des parents et sans être suffisamment renseigné sur les antécédents de l'enfant et sur son caractère.

Ce fut pour permettre au tribunal de se prononcer en connaissance de cause que M. Guillot sollicita l'envoi des mineurs de 16 ans à l'instruction et fut le premier à les recevoir dans son cabinet. Lorsqu'à la fin de mai 1890 fut fondé le *Comité des enfants traduits en justice*, sa première préoccupation fut de proclamer la nécessité de la mise à l'instruction de toutes les affaires d'enfants et de solliciter l'adhésion de M. Guillot. Quelques mois plus tard, M. Guillot devenait le secrétaire général de ce Comité ; on sait avec quel zèle et quelle compétence il en dirigea les travaux jusqu'au jour où la maladie le terrassa, à la veille du Congrès pénitentiaire de 1895.

A la fin de 1892, M. Guillot avait contribué avec M<sup>me</sup> Auber à la fondation de l'*Œuvre de préservation et de réhabilitation pour les jeunes filles de 15 à 25 ans*. Aujourd'hui cette œuvre, qui rend au Palais, pour les filles, de très grands services et y est représentée par M<sup>me</sup> Contant, a pour présidente M<sup>me</sup> Lannelongue.

Depuis 1892 M. Guillot était membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.